



Mairie d'AUBY
Lancement Acquisition d'un chariot élévateur
Décision n° 2023/141/MP

Publié le 04 juillet 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits au budget sur la ligne budgétaire 2182

Considérant le DCE relatif au marché " Acquisition d'un véhicule chariot élévateur" établi par le Service marchés publics ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 29 000.00 € HT soit 34 800.00 € TTC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché " Acquisition d'un chariot élévateur, établis par le Service marchés publics. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 29 000.00 € HT soit 34 800.00 € TTC ;

Article 2 :

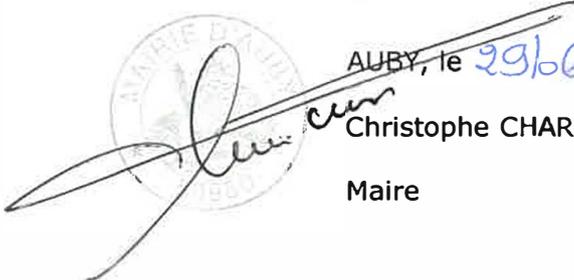
De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.


AUBY, le 29/06/2023
Christophe CHARLES
Maire